

Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol

**13055** **Marseille**

**A2** **Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2609	Société du Canal de Provence	Canal de provence	Mise à jour 2010 du réseau du Canal de Provence		

**A5** **Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A5/108/2618	DREAL PACA	Canalisation publique d'eau ou d'assainissement au lieu-dit "les Caillols"	Canalisation publique d'eau ou d'assainissement au lieu-dit "les Caillols"	Arrêté préfectoral du 22 septembre 2010	22/09/2010
A5/108/2619	DREAL PACA	Canalisation publique d'eau au lieu-dit "Grand Val-Le Redon-Les Baumettes"	Canalisation publique d'eau au lieu-dit "Grand Val-Le Redon-Les Baumettes"	Arrêté préfectoral du 6 octobre 2010	06/10/2010

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>A5/108/2625</b>	DREAL PACA	Canalisation d'eau publique ou d'assainissement dans le boulevard henri Michel sur Marseille	Canalisation d'eau publique ou d'assainissement dans le boulevard henri Michel sur Marseille	22 Décembre 2010	22/12/2010
<b>A5/108/2762</b>	DREAL PACA	Dessere sanitaire du boulevard Meiffren et du chemin de la Bastide Longue	Dessere sanitaire du boulevard Meiffren et du chemin de la Bastide Longue	Arrêté préfectoral du 09 avril 2015	09/04/2015
<b>A5/9/3261</b>	Société du Canal de Provence	Arrêté préfectoral autorisant la Société du Canal de Provence (SCP) à utiliser l'eau brute issue des ouvrages du canal de Provence à des fins de consommation humaine et déclarant d'utilité publique les périmètres de protection des ouvrages	Arrêté préfectoral autorisant la Société du Canal de Provence (SCP) en qualité de concessionnaire de la région PACA à utiliser l'eau brute issue des ouvrages du canal de Provence à des fins de consommation humaine et déclarant d'utilité publique les périmètres de protection des ouvrages du CANAL DE PROVENCE (VERDON)	Arrêté préfectoral du 5 décembre 2023	05/12/2023

---

**AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.**  
**Articles L621-1 à L621-32 du code du patrimoine**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
<b>AC1/17/1026</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 47 : Oppidum des Mayans	MI 47 : Oppidum des Mayans situé sur les parcelles 69 et 71 figurant au cadastre section AV d'une contenance de 3ha 78a 09ca et 1ha 69a 20ca. MH du 20 Octobre 1998.		20/10/1998

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>AC1/17/2016</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 22 : Arsenal des Galères (ancien)	MI 22 : La façade sur le cours ainsi que les trois premières travées et les toitures correspondantes (cad. A 107) : inscription par arrêté du 4 août 1978	04/08/1978
<b>AC1/17/2017</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 4 : Eglise paroissiale Saint-Laurent	MC 4 : Eglise Saint-Laurent : classement par arrêté du 13 septembre 1950 Chapelle du baptistère de l'église Saint-Laurent : classement par arrêté du 6 octobre 1921	06/10/1921
<b>AC1/17/2018</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 1 : Couvent des Trinitaires (ancien)	MI 1 : Tour des Trinitaires et le mur y attenant depuis la rue de la Vieille Tour jusqu'à la rue du Bon Jésus : inscription par arrêté du 1er octobre 1926	01/10/1926
<b>AC1/17/2019</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 10 : Place Daviel, Hôtel Daviel (ancien Palais de justice)	MC 10 : Place Daviel, Hôtel Daviel Les façades et les toitures : classement par arrêté du 12 janvier 1945	12/01/1945
<b>AC1/17/2020</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 11 : Hôtel Bourlat de la Force	MI 11 : La façade (y compris les vantaux de la porte) : inscription par arrêté du 11 octobre 1930	11/10/1930
<b>AC1/17/2021</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 19 : Château d' If (ancien)	MC 19 : Château d'If, et le mur d'escarpe entourant l'îlot : classement par arrêté du 7 juillet 1926	07/07/1926
<b>AC1/17/2022</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 20 : Citernes gallo-romaines (anciennes)	MC 20 : Caves Saint-Sauveur : classement par liste de 1840	01/01/1840

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>AC1/17/2023</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 5 : Fort Saint-Jean (ancien)	MC 5 : Fort Saint-Jean (cad. E 33) : classement par arrêté du 16 juin 1964	16/06/1964
<b>AC1/17/2024</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 54 : Synagogue	MI 54 : La synagogue dit aussi le grand temple ou la grande synagogue en totalité à l'exception des soubassements, y compris les pavillons, le parvis, avec le portail et les grilles de clôture (cad. C 123) : inscription par arrêté du 01 août 2007	01/08/2007
<b>AC1/17/2025</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 3 : Cathédrale Notre-Dame de la Major (ancienne)	MC 3 : Eglise de la vieille Major (ancienne cathédrale) : classement par liste de 1840	01/01/1840
<b>AC1/17/2026</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 14 : Abbaye Saint-Victor (ancienne)	MC 14 : -Eglise : classement par liste de 1840 -Souterrains (crypte) : classement par liste de 1862	01/01/1862
<b>AC1/17/2027</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 8 : Hôtel Hubaud (ancien)	MI 8 : Les façades et les toitures sur rue ainsi que la rampe d'escalier : inscription par arrêté du 16 septembre 1943 -La façade sur cour : inscription par arrêté du 29 octobre 1943	16/09/1943
<b>AC1/17/2028</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 20 : Hôtel de la Préfecture	MI 20 : Les façades et les toitures ; le grand escalier d'honneur avec sa rampe à balustres et sa cage ; le vestibule au deuxième étage, et les pièces suivantes avec leur décor : au premier étage : antichambre, salle à manger, salon de réception vert, grand salon rouge et cabinet du Préfet ; au deuxième étage : salon gris et or, salon dit de l'horloge, salon d'angle, grand salon, galerie, salle à manger, chambre de l'Empereur et chambre de l'Impératrice (cad. B 17) : inscription par arrêté du 27 septembre 1979	27/09/1979

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>AC1/17/2029</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 23 : Porte d'Aix	MC 23 : Arc de triomphe de la Porte d'Aix : classement par arrêté du 2 septembre 1982	02/09/1982
<b>AC1/17/2030</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 2 : Cathédrale Notre-Dame de la Major	MC 2 : Cathédrale : classement par arrêté du 9 août 1906	09/08/1906
<b>AC1/17/2031</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 6 : Hospice de la Vieille Charité (ancien)	MC 6 : Chapelle et hospice de la Vieille Charité : classement par arrêté du 29 janvier 1951	29/01/1951
<b>AC1/17/2032</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 27 : Couvent des Récollets (ancien)	MC 27 : En totalité, y compris la sacristie, l'église Saint-Théodore ou église de l'ancien couvent des Récollets (cad. A 173) : classement par arrêté du 11 février 1991	11/02/1991
<b>AC1/17/2033</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 31 : Eglise Saint-Louis	MI 31 : Eglise Saint-Louis (cad. M 22) : inscription par arrêté du 14 décembre 1989	14/12/1989
<b>AC1/17/2034</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 1 : Jardin des Vestiges	MC 1 : -Restes d'un mur grec, dit mur de Grinas, sous la place de la Bourse : classement par arrêté du 22 décembre 1916 -Parcelle n° 12 (9660 m2) près des rues Henri Barbusse, de la Reine Elisabeth et de Bir Hakeim, renfermant des vestiges de diverses périodes antiques (cad. I 12) : classement par arrêté du 18 décembre 1972	22/12/1916

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>AC1/17/2035</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 9 : Docks romains	MC 9 : Vestiges des docks romains au rez de chaussée, partie Est, de l'immeuble groupe 2, bloc 11 : classement par arrêté du 22 octobre 1959	22/10/1959
<b>AC1/17/2036</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 28 : Grotte Cosquer	MC 28 : Parcelle et l'ensemble des vestiges archéologiques qu'elle contient et notamment les grottes Cosquer, de la Triperie, du Figuier, du Renard et leurs réseaux (cad. K 111) : classement par arrêté du 2 septembre 1992	02/09/1992
<b>AC1/17/2037</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 30 : Domaine de la Roserie	MI 30 : Domaine, avec la bastide (y compris les éléments intérieurs de décor et de second oeuvre), la ferme, le parc, ses fabriques, son portail et ses rocailles (cad. A 108, 109) : inscription par arrêté du 12 juin 1991	12/06/1991
<b>AC1/17/2038</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 7 : Chapelle des Pénitents Réformés du Saint Nom de Jésus	MC 7 : Chapelle des Pénitents Noirs : classement par arrêté du 6 juin 1931	06/06/1931
<b>AC1/17/2039</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 16 : Fontaine Fossati	MC 16 : Fontaine Fossati : classement par arrêté du 2 mai 1941	02/05/1941
<b>AC1/17/2040</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 12 : Eglise de la Mission de France	MI 12 : Ancienne église de la Mission de France (cad. D 139) : inscription par arrêté du 8 décembre 1965	08/12/1965
<b>AC1/17/2041</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 15 : Château Borély (ancien)	MC 15 : Château Borély : classement par arrêté du 21 septembre 1936	21/09/1936

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>AC1/17/2042</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 18 : Fort Saint-Nicolas	MC 18 : Fort Saint-Nicolas (Fort d'Entrecasteaux et Fort Ganteaume) (cad. A 34 ; B 36) : classement par arrêté du 14 janvier 1969	14/01/1969
<b>AC1/17/2043</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 46 : Chaudron de la Prud'homie	MI 46 : en totalité, y compris l'ensemble des installations intérieures, la teinturerie de filets de pêche dite "chaudron de l'Estaque" (cad. K 248) : inscription par arrêté du 19 mai 1998	19/05/1998
<b>AC1/17/2044</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 31 : Palais Longchamp, jardins et réseau hydraulique	MC 31 : 1/3 Les parties suivantes du Palais Longchamp : - le sol des parcelles n°s 35, 65, 33 et 31 ; - sur ces parcelles, l'ensemble des aménagements du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle ; - les bassins filtrants situés sous le jardin du Plateau ; - le canal de Marseille, dans sa partie allant du boulevard Flammarion jusqu'aux bassins filtrants. (cad. A 31, 33, 35, 65) : classement par arrêté du 08 septembre 1999 ; 2/3 Parties suivantes du Palais Longchamp : - les façades et les toitures - les bassins - les escaliers, balustrades et sculptures - au musée des Beaux-Arts : escalier d'honneur avec son décor - au museum : escalier d'honneur avec son décor, salle Provence avec son décor et ses vitrines, décors peints de Raphaël Ponson au 1er étage (cad. A 35) : classement par arrêté du 18 novembre 1997 3/3 Palais Longchamp, en totalité (cad. A 35) : inscription par arrêté du 1er octobre 1974	01/10/1974
<b>AC1/17/2045</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 4 : Eglise Saint-Cannat	MI 4 : Eglise Saint-Cannat : inscription par arrêté du 2 novembre 1926	02/11/1926
<b>AC1/17/2046</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 11 : Hôtel de Ville	MC 11 : Hôtel de Ville : classement par arrêté du 30 avril 1948	30/04/1948

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>AC1/17/2047</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 36 : Immeuble sis 42-66 quai du Port	MI 36 : Façades et toitures de l'immeuble sis 42-66 quai du Port : inscription par arrêté du 16 décembre 1993	16/12/1993
<b>AC1/17/2048</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 12 : Maison dite Maison Diamantée (ancienne)	MC 12 : La façade et l'escalier : classement par arrêté du 10 novembre 1925	10/11/1925
<b>AC1/17/2049</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 42 : Château de la Buzine	MI 42 : En totalité (cad. K384) : inscription par arrêté du 13 janvier 1997	13/01/1997
<b>AC1/17/2050</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 8 : Théâtre grec (vestiges)	MC 8 : Théâtre grec (vestiges) (cad. E 40) : classement par arrêté du 3 novembre 1966	03/11/1966
<b>AC1/17/2051</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 17 : Chapelle du Lycée Thiers (ou chapelle des Bernardines)	MC 17 : Chapelle du Lycée Thiers (ou chapelle des Bernardines) : classement par arrêté du 31 juillet 1952	31/07/1952
<b>AC1/17/2052</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 24 : Hôtel Louvre et Paix (ancien)	MC 24 : Les façades et les toitures sur la Canebière et les deux rues ; l'escalier avec sa rampe ; le mess des Officiers et la salle des conférences au Rez-de-chaussée (cad. D 249) : classement par arrêté du 8 juin 1982	08/06/1982
<b>AC1/17/2053</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 22 : Couvent des Carmes (ancien)	MC 22 : -Les façades et les toitures (cad. C 274) : inscription par arrêté du 20 janvier 1983 -L'intérieur de l'église avec son décor (cad. C 274) : classement par arrêté du 20 janvier 1983	20/01/1983



## Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

<b>AC1/17/2054</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 24 : Hôpital Caroline (ancien)	MI 24 : Hôpital Caroline (ancien), dans l'île Ratonneau (cad. A 28) : inscription par arrêté du 5 août 1980	05/08/1980
<b>AC1/17/2055</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 25 : Maison de Gaston Castel	MI 25 : Les façades et les toitures ainsi que le salon et la salle à manger avec leur décor au premier étage (cad. K 138) : inscription par arrêté du 2 mars 1981	02/03/1981
<b>AC1/17/2056</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 51 : Phare de Planier	MI 51 : le phare et ses annexes à l'exception des dispositifs techniques figurant au cadastre de Marseille (7ème arr.), (cad. quartier les Iles, section B, sur la parcelle n° 4 d'une contenance de 1ha, 87a, 50ca) : inscription par arrêté du 02 septembre 2002	02/09/2002
<b>AC1/17/2057</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 34 : Demeure dite villa La Palestine	MI 34 : Villa La Palestine et son jardin, avec ses aménagements et les constructions qui s'y trouvent (cad. L 160) : inscription par arrêté du 16 novembre 1993	16/11/1993
<b>AC1/17/2058</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 21 : Immeuble	MI 21 : Les façades : inscription par arrêté du 6 décembre 1949	06/12/1949
<b>AC1/17/2059</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 15 : Immeuble	MI 15 : Les façades sur rues et les toitures correspondantes (cad. B 152p) : inscription par arrêté du 27 juillet 1965	27/07/1965
<b>AC1/17/2060</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 17 : Demeure dite villa Magalone (ancienne)	MI 17 : Villa Magalone : inscription par arrêté du 7 juillet 1948	07/07/1948

## Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

<b>AC1/17/2061</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 13 : Maison dite de l' Echevin de Cabre	MC 13 : Maison, sauf façades classées : inscription par arrêté du 2 novembre 1926-Façades : classement par arrêté du 2 mai 1941	02/11/1926
<b>AC1/17/2062</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 33 : Bastide de Montgolfier-la Tour-des-Pins et son parc	MI 33 : Parties suivantes de la bastide de Montgolfier-la-Tour-des-Pins : - façades et toitures de la bastide, la ferme, la maison rurale, la grange, la ferme ; - parc paysager et l'ensemble des éléments qui le composent, y compris le moulin et la tour-belvédère (cad. H24 et 28) : inscription par arrêté du 11 août 1993	11/08/1993
<b>AC1/17/2063</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 41 : Château Régis	MI 41 : en totalité, le château Régis, son donjon et les éléments d'origine de son parc (cad. i 48) : inscription par arrêté du 03 octobre 1996	03/10/1996
<b>AC1/17/2064</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 35 : Oppidum du Verduron	MC 35 : Parcelle contenant les vestiges de l'oppidum du Verduron (cad. A 10) : classement par arrêté du 24 août 2004	24/08/2004
<b>AC1/17/2065</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 43 : Hôtel Roux de Corse (ancien)	MI 43 : Parties suivantes de l'ancien hôtel Roux de Corse : - façades et toitures - atrium - cage de l'escalier d'honneur - cheminées et décors intérieurs du XVIIIe et des deux premiers tiers du XIXe siècles (cad. A 251) : inscription par arrêté du 13 janvier 1997	13/01/1997
<b>AC1/17/2066</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 14 : Hôtel Pascal	MI 14 : Les façades et les toitures : inscription par arrêté du 3 mars 1949	03/03/1949

## Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

<b>AC1/17/2067</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 38 : Couvent Saint-Lazare	MI 38 : L'église Notre-Dame-du-Rosaire du couvent Saint-Lazare dit des Dominicains en totalité, y compris sa crypte (cad. A219) : inscription par arrêté du 28 septembre 95	28/09/1995
<b>AC1/17/2068</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 27 : Evêché (ancien)	MI 27 : Les façades et les toitures, y compris le portail sur rue (cad. E 32) : inscription par arrêté du 7 septembre 1978	07/09/1978
<b>AC1/17/2069</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 30 : Palais des Arts	MC 30 : Parties suivantes du Palais des Arts : - les façades et les toitures, - l'escalier d'honneur, - la salle des fêtes, la salle de lecture, les réserves, la salle de conférence avec leur mobilier et leur décor d'origine, (cad. C 240 Quartier Thiers) : classement par arrêté du 18 novembre 1997 ; Ensemble des bâtiments en totalité, avec leur décor et leur mobilier d'origine : inscription par arrêté du 01 octobre 1994	01/10/1994
<b>AC1/17/2070</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 29 : Oppidum des Baou	MI 29 : Sol des parcelles contenant les vestiges de l'oppidum des Baou et terrains extérieurs au rempart pouvant offrir des traces archéologiques à Saint-Marcel (cad. D 19, 20 ; E 3) : inscription par arrêté du 23 août 1990	23/08/1990
<b>AC1/17/2071</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 23 : Maison	MI 23 : Les façades et les toitures (cad. B 83) : inscription par arrêté du 30 décembre 1980	30/12/1980
<b>AC1/17/2072</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 45 : Pavillon de partage des eaux des Chutes-Lavie	MI 45 : en totalité, le pavillon de partage des eaux des Chutes-Lavie (cad. D 100) : inscription par arrêté du 09 février 1998	09/02/1998

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>AC1/17/2073</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 32 : Eglise Saint-Joseph Intra-muros	MC 32 : L'église Saint Joseph intra-muros en totalité, y compris ses annexes (cad. C 133) : classement par arrêté du 09 février 1999	09/02/1999
<b>AC1/17/2075</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 6 : Hôtel de Pesciolini	MI 6 : La porte monumentale : inscription par arrêté du 8 mars 1929	08/03/1929
<b>AC1/17/2076</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 39 : Bastide du Vallon Giraudy	MI 39 : Parties suivantes de la bastide du Vallon Giraudy : - façades et toitures de la bastide proprement dite ; - parc paysager y compris tous les éléments qui le composent ; - bassins dits "du haut" ; - portail d'entrée (cad. B51, B68) : inscription par arrêté du 28 septembre 95	28/09/1995
<b>AC1/17/2077</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 33 : Grotte ermitage des Carmes (ancienne)	MC 33 : -Grotte-ermitage (cad. H 61) : classement par arrêté du 31 août 1992 -Grottes et vestiges archéologiques visibles ou à découvrir constituant l'ermitage des Carmes (cad. D 61 et 131) : inscription par arrêté du 02 septembre 1994	02/09/1994
<b>AC1/17/2078</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 7 : Immeubles	MI 7 : 32, 34, 36 Canebière , Les façades : inscription par arrêté du 6 décembre 1949	06/12/1949
<b>AC1/17/2079</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 9 : Immeuble dit Maison du Figaro	MI 9 : Les façades et les toitures : inscription par arrêté du 6 décembre 1949	06/12/1949
<b>AC1/17/2080</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 18 : Clocher des Accoules	MI 18 : Clocher des Accoules au vieux port (cad. B 42) : inscription par arrêté du 7 juillet 1964	07/07/1964

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>AC1/17/2081</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 13 : Chapelle (ancienne)	MI 13 : Ancienne mosquée de l'Arsenal des Galères ou Mosquée des Galériens Tures (cad. H 15) : inscription par arrêté du 15 juillet 1965	15/09/1965
<b>AC1/17/2082</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 29 : Opéra municipal	MC 29 : Opéra municipal (cad. B 140) : classement par arrêté du 13 février 1997	13/02/1997
<b>AC1/17/2083</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 10 : Immeuble	MI 10 : Les façades : inscription par arrêté du 6 décembre 1949	06/12/1949
<b>AC1/17/2084</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 34 : Marégraphe	MC 34 : ensemble immobilier du marégraphe, avec l'appareil et les installations techniques. parcelle n° 5, d'une contenance de 3a 98 ca figurant au cadastre section E quartier d'Endoume. (cad. E 5) : classement par arrêté du 28 octobre 2002	28/10/2002
<b>AC1/17/2085</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 5 : Consigne sanitaire (ancienne)	MI 5 : Les deux bâtiments de la Consigne : inscription par arrêté du 23 novembre 1949	23/11/1949
<b>AC1/17/2086</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MC 25 : Unité d'habitation Le Corbusier dite Cité Radieuse	MC 25 : Les façades ; la terrasse et ses aménagements ; l'ensemble du portique et l'espace qu'il abrite ; à l'intérieur, les parties communes suivantes : le hall d'entrée, les espaces de circulation avec équipements (ascenseurs exceptés), l'appartement destiné à la visite (n°643) (cad. C 4) : classement par arrêté du 20 juin 1986 Appartement 50 en totalité, y compris l'ensemble des éléments conçus pour la cuisine : Classement par arrêté du 12 octobre 1995	12/10/1995

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>AC1/17/2087</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 40 : Château de la Reynarde	MI 40 : En totalité, le château de La Reynarde, sa parcelle n°25 et les parcelles n°46 et 47 (cad. W25, 46, 47) : inscription par arrêté du 17 juillet 1996	17/07/1996
<b>AC1/17/2088</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 3 : Chapelle des Pénitents Blancs du Saint-Esprit (ancienne)	MI 3 : Chapelle des Pénitents Blancs du Saint-Esprit : inscription par arrêté du 2 décembre 1932	02/12/1932
<b>AC1/17/2089</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 48 : Bastide de Tour Sainte	MI 48 : - les façades et toitures de la bastide proprement dite et la parcelle qui la supporte, y compris l'allée circulaire et les éléments composant le parc ; - en totalité, la tour de l'Immaculée Conception ; - la grande allée dite de Tour Sainte et la parcelle qui la supporte (cad. N 18, C 26, 27) : inscription par arrêté du 17 janvier 2001	17/01/2001
<b>AC1/17/2090</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 2 : Hôtel Dieu	MI 2 : La façade principale et la couverture correspondante, y compris les galeries extérieures de chaque étage ; les façades et les toitures des parties anciennes des deux ailes ; les deux grands escaliers intérieurs, y compris leurs rampes et balustrades en fer forgé. (cad. B 4) : inscription par arrêté du 14 octobre 1963	14/10/1963
<b>AC1/17/2091</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 53 : La Cavalière	MI 53 : - le domaine de la Cavalière - en totalité la chapelle, la bastide la Velline, le jardin d'hiver et les serres - les façades et toitures des autres édifices - le sol de la parcelle n°34 (cad. E 873) : inscription par arrêté du 19 juillet 2006	19/07/2006

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>AC1/17/2092</b>	DRAC PACA / UDAP 13	MI 52 : Collège du Vieux Port	MI 52 : Vestiges archéologiques d'un îlot urbain grec du VI au V s. avant J.-C. existant dans l'enceinte du collège Vieux Port situé 2 rue des Martégales, sur la parcelle n°41 d'une contenance de 2666 m² figurant au cadastre section E	Arrêté de classement du 19 mai 2009 se substitue à l'arrêté d'inscription du 16 février 2006	19/05/2009
<b>AC1/17/2380</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Monument au Roi Alexandre 1er de Yougoslavie et à Louis Barthou	MI : Monument au Roi Alexandre 1er de Yougoslavie et à Louis Barthou situé angle rue de Rome et rue Peytral en totalité, située jardin de la Préfecture sur le domaine public non cadastré, figurant au cadastre section B.	Arrêté préfectoral du 23 juillet 2009	23/07/2009
<b>AC1/17/2381</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Monument aux héros de l'armée d'orient et des terres lointaines	MI : Monument aux héros de l'armée d'orient et des terres lointaines en totalité avec la balustrade et le sol de la parcelle située corniche Président Kennedy, square Lieutenant Danjaume sur la parcelle n°3 d'une contenance de 19a 31ca figurant au cadastre section 830 A.	Arrêté préfectoral du 23 juillet 2009	23/07/2009
<b>AC1/17/2382</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Monument aux héros de la mer	MI : Monument aux héros de la mer, en totalité, boulevard Charles Livon, jardin Emile Duclaux, esplanade Napoléon III, jardin du Pharo situé sur la parcelle n°44 d'une contenance de 5ha 23a 46ca figurant au cadastre section 832 A.	Arrêté préfectoral du 23 juillet 2009	23/07/2009
<b>AC1/17/2463</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Eglise du Mont Carmel	Eglise du Mont Carmel, rue des Grands Carmes : façades et toitures.		20/01/1983

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>AC1/17/2464</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Ermitage des Carmes aux Aygalades	Ermitage des Carmes aux Aygalades, y compris les vestiges archéologiques : section H parcelle 61, quartier de la Viste. Grotte et vestige archéologiques visibles ou à découvrir.		02/09/1994
<b>AC1/17/2465</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Unité d'habitation Le Corbusier	Unité d'habitation Le Corbusier dite Cité Radieuse - 280 bd Michelet Sainte Anne C4 pour l'appartement n°50 en totalité, y compris l'ensemble des éléments conçus pour la cuisine.		06/05/1997
<b>AC1/17/2466</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Palais des Arts	Palais des Arts, en totalité, avec leur décor et leur mobilier d'origine. Thiers section C parcelle 240.		18/11/1997
<b>AC1/17/2467</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Eglise Saint Joseph	Eglise Saint Joseph, 126 rue Paradis 6ème est inscrite en totalité, y compris ses annexes; Palais de justice section C parcelle n°133.		25/02/1998
<b>AC1/17/2650</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Ancien atelier Nadar	Inscription en totalité au titre des monuments historiques de l'ancien atelier Nadar (immeuble sur rue et atelier sur la cour) situé 77 la Canebière sur la parcelle n°121 d'une contenance de 02 a 73 ca figurant au cadastre quartier Belsunce section D.	Arrêté préfectoral du 20/02/2012	20/02/2012
<b>AC1/17/2674</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Ancienne bastide Flotte de la Buzine	Sont inscrits au titre des monuments historiques les parties suivantes de l'Ancienne bastide Flotte de la Buzine, actuellement occupée par l'Etablissement scolaire dit "Cours Saint-Thomas d'Aquin" : - la bastide en totalité- les façades et toitures de l'aile de communs en retour sur la cour- les anciens jardins avec leurs deux portails architecturés aux grilles en ferronnerieParcelle n°91 figurant au cadastre section 827 A, rue Dieudé Marseille 13006	Arrêté préfectoral du 3 janvier 2013	03/01/2013



## Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

<b>AC1/17/2676</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Phare du Planier	Sont classés le phare du Planier, ses annexes et l'île du Planier situés 7ème arrondissement, quartier les Iles, situés sur la parcelle n°4 d'une contenance de 1ha 87a 50ca, figurant au cadastre feuille 831 B 01	Arrêté préfectoral du 13 septembre 2012	13/09/2012
<b>AC1/17/2678</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Gare de l'Estaque	Gare de l'Estaque	Arrêté préfectoral du 22 novembre 2012	22/11/2012
<b>AC1/17/2755</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Cimetière Saint-Pierre	Cimetière Saint-Pierre, sis 380, rue Saint-Pierre : le tombeau de Camille Olive en totalité, situé au croisement de la grande allée et de l'allée des Vernis de Japon, carré 8 nord-ouest, sur les concessions nos 26, 27 et 28 (cad. 860 A 7) : inscription par arrêté du 29 octobre 2014		29/10/2014
<b>AC1/17/2803</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Inscription de la Villa Santa Lucia	Inscription de la Villa Santa Lucia	Arrêté préfectoral du 02 novembre 2015	02/11/2015
<b>AC1/17/2804</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Inscription de la Villa la Roseraie	Inscription de la Villa la Roseraie	Arrêté préfectoral du 28 octobre 2015	28/10/2015

Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol

<b>AC1/17/2805</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Inscription de la Villa Costa	Inscription de la Villa Costa	Arrêté préfectoral du 27 octobre 2015	27/10/2015
<b>AC1/17/2975</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Inscription au titre des monuments historiques des vestiges archéologiques de la carrière antique de la Corderie	Inscription au titre des monuments historiques des vestiges archéologiques de la carrière antique de la Corderie		24/01/2018
<b>AC1/17/3131</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Inscription au titre des monuments historiques de la savonnerie du Fer à cheval	Inscription au titre des monuments historiques de la savonnerie du Fer à cheval	Arrêté préfectoral du 08 Janvier 2019	08/01/2019
<b>AC1/17/3134</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Classement au titre des monuments historiques des vestiges archéologiques de la carrière antique de la Corderie	Classement au titre des monuments historiques des vestiges archéologiques de la carrière antique de la Corderie	Arrêté préfectoral du 13 Septembre 2018	13/09/2018
<b>AC1/17/3150</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Inscription au titre des monuments historiques du parc de l'Unité d'habitation Le Corbusier à Marseille	Inscription au titre des monuments historiques du parc de l'Unité d'habitation Le Corbusier à Marseille	Arrêté préfectoral du 06/08/2019	06/08/2019
<b>AC1/17/3165</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Villa Santa Lucia	Villa Santa Lucia		20/07/2020

## Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

<b>AC1/17/3179</b>	DRAC PACA / UDAP 13	L'église Saint-Marie-Madeleine- Les Chartreux	L'église Saint-Marie-Madeleine-Les Chartreux, en totalité y compris la sacristie du XIXe siècle adossée au chevet, telle que délimitée en rouge sur le plan annexé à l'arrêté, située place Edmond-Audran, sur la parcelle 816 H 11 : inscription par arrêté du 15 octobre 2020.	arrêté préfectoral du 15 octobre 2020	15/10/2020
<b>AC1/17/3182</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Inscription au titre des monuments historiques de la Villa Valcormes à Marseille	Inscription au titre des monuments historiques de la Villa Valcormes à Marseille	Arrêté préfectoral du 16 juillet 2021	16/07/2021
<b>AC1/17/3183</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Inscription au titre des monuments historiques du château d'If à Marseille	Inscription au titre des monuments historiques du château d'If à Marseille	Arrêté préfectoral du 06/08/2021	06/08/2021
<b>AC1/17/3219</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Inscription au titre des monuments historiques du Palais de la Bourse à Marseille	Inscription au titre des monuments historiques du Palais de la Bourse à Marseille	Arrêté préfectoral du 8 Avril 2022	08/04/2022
<b>AC1/17/3238</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Musée Grobet-Labadié	Est inscrit en totalité le musée Grobet-Labadié, comprenant le bâtiment principal, les cours, jardins et grilles de clôture, ainsi que le bâtiment des communs inscrit pour ses façades et toitures, situés au 140 boulevard Longchamp à Marseille 1er arrondissement.	Arrêté préfectoral du 15 juin 2022	15/06/2022

## Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

<b>AC1/17/3242</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Inscription au titre des monuments historiques de la bastide dite "Château Valmante" à Marseille	Inscription au titre des monuments historiques de la bastide dite "Château Valmante" à Marseille	Arrêté préfectoral du 15 Novembre 2022	15/11/2022
<b>AC1/17/3243</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Inscription au titre des monuments historiques de la colonne du Dévouement ou colonne de la Peste à Marseille	Inscription au titre des monuments historiques de la colonne du Dévouement ou colonne de la Peste à Marseille	Arrêté préfectoral du 12 Décembre 2022	12/12/2022
<b>AC1/17/3244</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Inscription au titre des monuments historiques de la colonne d'Homère à Marseille	Inscription au titre des monuments historiques de la colonne d'Homère à Marseille	Arrêté préfectoral du 12 Décembre 2022	12/12/2022
<b>AC1/17/3245</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Inscription au titre des monuments historiques de la colonne Puget du Jardin de la Colline Puget à Marseille	Inscription au titre des monuments historiques de la colonne Puget du Jardin de la Colline Puget à Marseille	Arrêté préfectoral du 12 Décembre 2022	12/12/2022
<b>AC1/17/3246</b>	DRAC PACA / UDAP 13	Inscription au titre des monuments historiques de la colonne Puget à l'angle des rues de Rome et de la Palud à Marseille	Inscription au titre des monuments historiques de la colonne Puget à l'angle des rues de Rome et de la Palud à Marseille	Arrêté préfectoral du 12 Décembre 2022	12/12/2022

## Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/3247	DRAC PACA / UDAP 13	Inscription au titre des monuments historiques de l'escalier monumental d'accès à la gare Saint-Charles à Marseille	Inscription au titre des monuments historiques de l'escalier monumental d'accès à la gare Saint-Charles à Marseille	Arrêté préfectoral du 14 Décembre 2022	14/12/2022
-------------	---------------------	---	---	--	------------

### AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels.

#### Article R 341-1 du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC2/13/1765	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Massif des Calanques	Massif des Calanques	Site classé	29/08/1975
AC2/13/1875	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Massif des Calanques Forêt domaniale de la Gardiole	Sites classés : Massif des Calanques Forêt domaniale de la Gardiole	Site classé Arrêté du 29 novembre 1934	29/11/1934
AC2/13/1876	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Massif des Calanques domaine public maritime (DPM)	Sites classés : Massif des Calanques domaine public maritime (DPM)	Site classé Arrêté du 27 décembre 1976	27/12/1976

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>AC2/13/1878</b>	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Les parcelles de terrain de la Promenade de la Corniche à MARSEILLE, comprises entre la promenade et le DPM	Les parcelles de terrain de la Promenade de la Corniche à MARSEILLE, comprises entre la promenade et le DPM	Site classé Arrêté du 22 juillet 1924	22/07/1924
<b>AC2/13/1879</b>	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Les parcelles de terrain de la presqu'île de la Pointe-Rouge à MARSEILLE, comprises entre le DPM et le chemin vicinal n°8 de Montredon	Les parcelles de terrain de la presqu'île de la Pointe-Rouge à MARSEILLE, comprises entre le DPM et le chemin vicinal n°8 de Montredon	Site classé Arrêté du 22 juillet 1924	22/07/1924
<b>AC2/13/1880</b>	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Colline Notre Dame de la Garde	Parcelles de la Colline Notre Dame de la Garde	Site classé Arrêté du 15 janvier 1920	15/01/1920
<b>AC2/13/1881</b>	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Les parcelles de terrain de la presqu'île de la Pointe-Rouge à MARSEILLE, faisant partie du DPM, depuis la traverse Fach jusqu'au droit du Boulevard Richard	Les parcelles de terrain de la presqu'île de la Pointe-Rouge à MARSEILLE, faisant partie du DPM, depuis la traverse Fach jusqu'au droit du Boulevard Richard	Site classé Arrêté du 3 janvier 1925	03/01/1925
<b>AC2/13/1895</b>	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Le plan d'eau du Vieux Port de MARSEILLE	Le plan d'eau du Vieux Port de MARSEILLE et les quais qui le bordent	Site classé Arrêté du 6 août 1932	06/08/1932

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>AC2/13/1896</b>	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Massif des Calanques : Calanques d'En-Vau et de Port Pin	Massif des Calanques : Calanques d'En-Vau et de Port Pin	Site classé	31/07/1936
<b>AC2/13/1897</b>	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Les parcelles de terrain de la côte de la corniche à MARSEILLE, faisant partie du DPM, depuis les Bains des Catalans jusqu'à ceux du Roucas-Blanc	Les parcelles de terrain de la côte de la corniche à MARSEILLE, faisant partie du DPM, depuis les Bains des Catalans jusqu'à ceux du Roucas-Blanc	Site classé Arrêté du 3 janvier 1925	03/01/1925
<b>AC2/13/1903</b>	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Vieux port, parcelles en bordure	Vieux port, parcelles en bordure	Site inscrit Arrêté du 7 janvier 1946	07/01/1946
<b>AC2/13/1904</b>	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Colline dite de St-Joseph au quartier du Cabot	Colline dite de St-Joseph au quartier du Cabot	Site inscrit Arrêté du 22 juillet 1931	22/07/1931
<b>AC2/13/2617</b>	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Ensemble formé par les Calanques et leurs abords, à Cassis et à Marseille	Site inscrit : Ensemble formé par les Calanques et leurs abords, à Cassis et à Marseille	Site Inscrit	24/11/1959
<b>AC2/13/2756</b>	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Massif de la Nerthe	Ensemble formé par le massif de la Nerthe, d'une superficie de 4,965 hectares environ, dont 510 correspondant au domaine public maritime.	Décret du 20 Juin 2013	20/06/2013

Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol

---

**AC3 Réerves naturelles.**

Articles L332-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC3/13/1868	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Réserve Naturelle de l'archipel du Riou	Réserve Naturelle de l'archipel du Riou à Marseille : îles calcaires méditerranéennes	Décret du 22 août 2003	22/08/2003

---

**AC4 Servitudes de protection du patrimoine architectural et urbain.**

Articles L642-1 et L642-2 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC4/17/1864	DRAC PACA / UDAP 13	Site Patrimonial Remarquable (SPR) Chapitre, Noailles, Opéra Thiers	Site Patrimonial Remarquable (SPR) : Chapitre, Noailles, Opéra Thiers, situé sur la commune de Marseille.	Arrêté préfectoral du 01 juin 1999	01/06/1999
AC4/17/1865	DRAC PACA / UDAP 13	Site Patrimonial Remarquable (SPR) Belsunce	Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Belsunce, situé sur la commune de Marseille.	Arrêté préfectoral du 19 juin 1997	19/06/1997



Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol

AC4/17/1866	DRAC PACA / UDAP 13	Site Patrimonial Remarquable (SPR) du Panier	Site Patrimonial Remarquable (SPR) "Le Panier", situé sur la commune de Marseille	Arrêté préfectoral du 10 septembre 1997	10/09/1997
AC4/17/1867	DRAC PACA / UDAP 13	Site Patrimonial Remarquable (SPR) République	Site Patrimonial Remarquable (SPR) "République", situé sur la commune de Marseille	Arrêté préfectoral du 16 avril 2002	16/04/2002

---

**Ar1 Servitudes concernant les postes électrosémaphoriques, les amers et les phares du département de la marine militaire.**

**loi n° 87-954 du 27 novembre 1987 relative à la visibilité des amers, des feux et des phares et au champ de vue des centres de surveillance de la navigation maritime et Décret n°91-400 du 25 avril 1991.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Ar1/1/2119	Marine Nationale - 3 <sup>ème</sup> Région Maritime - Direction des Travaux Maritimes	Sémaphore de Croisette	Sémaphore de Croisette		

Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol

---

**Ar2** Servitudes relatives aux postes militaires assurant la défense des côtes et la sécurité de la navigation.

Articles L5112-1 et L5112-3 du code de la défense

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
<b>Ar2/90/2120</b>	USID Marseille	Ouvrage du Pharo	Ouvrage du Pharo	Décret du 09/12/1934 modifié le 14/04/1967	14/04/1967

---

**Ar5** Servitudes relatives aux fortifications, places fortes, postes et ouvrages militaires.

Article 42 de la Loi n°85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
<b>Ar5/90/2121</b>	USID Marseille	Ouvrage du Pharo	Ouvrage du Pharo	Décret du 14/04/1967	14/04/1967

Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol

---

**Ar6** Servitudes aux abords des champs de tir.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
<b>Ar6/90/2122</b>	USID Marseille	Champ de tir quartier MdL Keck (Carpiagne)	Champ de tir quartier MdL Keck (Carpiagne)	Décision n°1551/RTSE/EM/D.ACT du 13/01/2005	13/01/2005

---

**AS2** Servitudes concernant la protection des établissements ostréicoles et coquilliers et les gisements naturels d'huîtres et de coquillages.

Article 2 du Décret-loi du 30 octobre 1935 sur la protection des eaux potables et les établissements ostréicoles

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
<b>AS2/18/1959</b>	Agence Régionale de Santé - DD13	Anse de Pomègues	Anse de Pomègues protection des établissements de conchylicultures	Arrêté préfectoral du 4 decembre 1979	04/12/1979

Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol

---

**EL10** Servitudes relatives aux parcs nationaux.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
<b>EL10/86/2665</b>	Groupement d'Intérêt Public des Calanques	Parc National des Calanques	Parc National des Calanques	décret du 18 avril 2012	18/04/2012

---

**EL9** Servitudes de passage des piétons sur le littoral.  
article L 160-6 du code de l'urbanisme Loi 76 . 1285 du 31.12.1976

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
<b>EL9/22/395</b>	Direction Départementale des Territoire et de la Mer - Service de la Mer et du Littoral	Servitude de passage piétons sur le littoral	Servitude longitudinale de passage des piétons (littoral)	Article L. 160.6 du code de l'urbanisme. Loi 76.1285 du 31.12.1976.	31/12/1976

Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol

---

**I1**      **Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
-------------------------	-----------------------------	--------------------	--------------------	------------------------	-----------------------

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>11/15/3021</b>	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé. GRTgaz	Canalisations de transport de gaz : - Alimentation LA GAVOTTE DP Ø100 - Alimentation MARSEILLE CI ARKEMA TAG Ø100-150 - Alimentation MARSEILLE CI MONIER Ø80 - Alimentation MARSEILLE CI NET CACAO Ø50-80 - Alimentation MARSEILLE CI SAINT LOUIS SUCRE Ø80- 100-150 - Antenne BOUC BEL AIR TOULON Ø300 - Antenne de la FOSSETTE Ø200-400 - Antenne de MARSEILLE NORD Ø100-125-150-250 - Antenne MARSEILLE TOULON Ø150-200  Ouvrage ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effet atteignent cette dernière : - Antenne BOUC BEL AIR TOULON  Installation annexe : - MARSEILLE CI CHOCOLATERIE DE PROVENCE - MARSEILLE CI MONIER - MARSEILLE LA VALENTINE COUP - MARSEILLE CI SAINT-LOUIS SUCRE - MARSEILLE CI ARKEMA France TAG - MARSEILLE LA GAVOTTE DP - MARSEILLE DP LA SERVIANE - MARSEILLE TREIZE VENTS SECT COUP PDT - MARSEILLE COUP DPT LES AYGALADES - MARSEILLE EST SECT PDT DP - MARSEILLE ARENC COUP PDT CPT DP -	Arrêté préfectoral n°2022-60-PC abrogeant et remplaçant l'arrêté préfectoral N°2018-417 SUP	03/03/2022
-------------------	---	--	--	---	------------

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>11/33/3117</b>	Société du Pipe-Line Méditerranée Rhône	Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé. Société du Pipeline Méditerranée Rhône	Canalisations de transport d'hydrocarbures liquides : - B6 DN324	Arrêté préfectoral n°2022-60-PC abrogeant et remplaçant l'arrêté préfectoral N°2018-417 SUP	03/03/2022
-------------------	---	--	---	---	------------

**I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.**

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
<b>13/15/256</b>	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 300 Allauch - La Valentine	Canalisations: Ø 300 Allauch la Valentine		12/06/1973
<b>13/15/392</b>	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 150 Marseille - Aubagne	Canalisation Marseille - Aubagne Ø 150.	Circulaire n° 73/108 du 12 Juin 1973	

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>I3/33/492</b>	Société du Pipe-Line Méditerranée Rhône	Pipeline La Mède - Puget-sur-Argens	Pipeline d'intérêt général La Mède - Puget sur Argens. Décret du 14 Février 1992. Ancien décret du 29 février 1968 ayant déclaré d'utilité publique les travaux en vue de la construction et de l'exploitation du pipeline Méditerranée Rhône.	Décret du 14 février 1992	14/02/1992
<b>I3/15/496</b>	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 250 Bouc-Bel-Air - Marseille	Canalisation Ø 250 Bouc Bel Air - Marseille.		
<b>I3/15/498</b>	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 125 Zoccola - La Malle	Canalisation Ø 125 Zoccola - la Malle.		
<b>I3/15/587</b>	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 400 Marseille - Fos-sur-Mer	Canalisation Ø 400 Marseille - Fos sur Mer.	Arrêté préfectoral du 2.10.1972.	02/10/1972
<b>I3/15/1409</b>	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 150 Treize Vents - Pas-des-Lanciers	Canalisation Ø 150 et 200 Treize Vents - Pas-des-Lanciers		12/06/1973
<b>I3/15/2113</b>	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Antenne des Olives Ø 150	Antenne des Olives Ø150		



Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol

<b>I3/15/2114</b>	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Antenne Ø 80 des Tuileries	Antenne Ø 80 des Tuileries
<b>I3/15/2115</b>	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Antenne Ø 150 de Saint André	Antenne Ø 150 de Saint André
<b>I3/15/2116</b>	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Antenne Ø 150 Atochem Marseille	Antenne Ø 150 Atochem Marseille
<b>I3/15/2152</b>	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Antenne Ø 80 Marseille St Louis Sucre	Antenne Ø 80 Marseille St Louis Sucre

Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol

---

**I4** Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967. Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
<b>I4/3/526</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Roquefort la Bédoule dérivation La-Penne SNCF	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Roquefort la Bédoule dérivation La-Penne SNCF		
<b>I4/3/588</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Lavéra - Réaltor 1	Ligne 225 KV Lavéra - Réaltor 1		
<b>I4/3/1254</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Réaltor	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Réaltor		

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>I4/3/1262</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV La-Bastidone - Enco-de-Botte	Ligne 63 KV Enco-de-Botte - Bastidonne
<b>I4/3/1266</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Belle-de-Mai - Enco-de-Botte câble souterrain	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Belle-de-Mai câble souterrain
<b>I4/3/1268</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Caillols - Enco-de-Botte	Ligne 225 KV Caillols - Enco-de-Botte
<b>I4/3/1273</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Millière	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - La-Millière

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>I4/3/1274</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Rabatau	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Rabatau
<b>I4/3/1275</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Mazargues	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Mazargues
<b>I4/3/1533</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV Pas-des-Lanciers - Septèmes dérivation l'Estaque	Ligne 63 KV Pas-des-Lanciers - Septèmes dérivation l'Estaque
<b>I4/3/1632</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Arenc - Septèmes 1 shunt est	Shunt aérien est de Arenc - Septèmes 1 entre les Eygalades et Septèmes

## Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

<b>I4/3/1633</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Arenc - Saumaty	Ligne 225 KV Arenc - Saumaty
<b>I4/3/1634</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV Arenc - Septèmes dérivation La-Gavotte souterraine	Ligne 63 KV Arenc - Septèmes dérivation La-Gavotte souterraine
<b>I4/3/1641</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 63 KV Aubagne - Enco-de-Botte dérivation Bastidonne dérivation Penne	Ligne 63 KV Aubagne - Enco-de-Botte dérivation Bastidonne dérivation Penne
<b>I4/3/2131</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne souterraine 225 kV Arenc - Septemes 1	Tronçon souterrain de Arenc - Septemes 1 entre Arenc et Les Aygalades

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>I4/3/2132</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 kV Arenc - Septemes 1 shunt ouest	Shunt ouest aérien de Arenc Septemes 1 entre les Eygalades et Septemes
<b>I4/3/2133</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne souterraine 225 kV Arenc - Belle de Mai	Ligne souterraine 225 kV Arenc - Belle de Mai
<b>I4/3/2134</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne souterraine 225 kV Arenc - Rabatau	Ligne souterraine 225 kV Arenc - Rabatau
<b>I4/3/2135</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne souterraine 63 kV Rabatau - Sylvabelle 1	Ligne souterraine 63 kV Rabatau - Sylvabelle 1

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>I4/3/2136</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne souterraine 63 kV Rabatau - Sylvabelle 2	Ligne souterraine 63 kV Rabatau - Sylvabelle 2
<b>I4/3/2138</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne souterraine 225 kV Mazargues - Rabatau	Ligne souterraine 225 kV Mazargues - Rabatau
<b>I4/3/2601</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225kV Lavéra - Réaltor 2	Ligne 225kV Lavéra - Réaltor 2
<b>I4/3/2634</b>	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Saumaty - Septemes	Ligne 225 KV Saumaty - Septemes

Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol

**I4/3/2637** Réseau de Transport  
d'Electricité (RTE) -  
Groupe Maintenance  
PROVENCE ALPES DU  
SUD (BOUC-BEL-AIR) Ligne 63 kV Pas des Lanciers,  
Septemes Ligne 63 kV Pas des Lanciers, Septemes

---

**Int1** Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
<b>Int1/8/2316</b>	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Collectivités Territoriales	Cimetière Saint Pierre	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361- 4 du Code des Communes.	
<b>Int1/8/2317</b>	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Collectivités Territoriales	Cimetière Saint Louis	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361- 4 du Code des Communes.	



Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol

<b>Int1/8/2318</b>	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Saint Henri	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
<b>Int1/8/2319</b>	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Saint Antoine	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
<b>Int1/8/2320</b>	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Saint Menet	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.

Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol

<b>Int1/8/2321</b>	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Sainte Marthe	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
<b>Int1/8/2322</b>	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Saint Jérôme	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
<b>Int1/8/2323</b>	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Saint Marcel	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.

Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol

<b>Int1/8/2324</b>	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Mazargues	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
<b>Int1/8/2325</b>	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière La Valentine	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
<b>Int1/8/2326</b>	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Le Canet	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.

## Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

<b>Int1/8/2327</b>	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Les Camoins	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
<b>Int1/8/2328</b>	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Château-Gombert	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
<b>Int1/8/2329</b>	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Les Olives	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.

Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol

<b>Int1/8/2330</b>	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Les Accates	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
<b>Int1/8/2331</b>	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière les Caillols	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
<b>Int1/8/2332</b>	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière les Aygalades	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.

Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol

<b>Int1/8/2333</b>	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Saint André	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
<b>Int1/8/2334</b>	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière La Treille	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
<b>Int1/8/2335</b>	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Saint Julien	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.

## Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

<b>Int1/8/2336</b>	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière Vaudran	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.
--------------------	--	-------------------	--------------------------------	---

---

### PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

#### Article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
<b>PM1/14/1892</b>	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR mouvements de terrain de Marseille	PPR Mouvement de terrain, effondrement lié à la présence de carrières souterraines de gypse	Arrêté préfectoral du 29 octobre 2002	29/10/2002
<b>PM1/14/2658</b>	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR retrait gonflement des argiles	PPR retrait gonflement des argiles	Arrêté préfectoral du 27/06/2012	27/06/2012

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>PM1/14/2880</b>	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPRi Huveaune	PPRi Huveaune		24/02/2017
<b>PM1/14/2977</b>	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	Plan de Prévention des Risques d'incendie de forêt sur la commune de Marseille	Plan de Prévention des Risques d'incendie de forêt sur la commune de Marseille	Arrêté préfectoral du 22/05/2018	22/05/2018
<b>PM1/14/3146</b>	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation sur la commune de Marseille : inondation par débordement des Aygalades et affluents	Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation sur la commune de Marseille : inondation par débordement des Aygalades et affluents	Arrêté préfectoral du 21/06/2019	21/06/2019

---

**PM2 Servitudes résultant des périmètres délimités autour des installations classées implantées sur un site nouveau.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
<b>PM2/6/2630</b>	DREAL PACA-Service Prévention des Risques	Servitude d'utilité publique sur l'îlot Nord-Ouest de la ZAC Saint-Louis situé sur des terrains des anciens abattoirs municipaux avenue Ledru Rollin	Servitude d'utilité publique sur l'îlot Nord-Ouest de la ZAC Saint-Louis situé sur des terrains des anciens abattoirs municipaux avenue Ledru Rollin		29/12/2010



## Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

<b>PM2/6/2655</b>	DREAL PACA-Service Prévention des Risques	Servitudes d'utilité publique sur le site antérieurement exploité par l' ancienne usine de la Compagnie Française des Naphtes.	Servitudes d'utilité publique sur le site antérieurement exploité par l' ancienne usine de la Compagnie Française des Naphtes. La parcelle concernée est la n°127 sur la feuille 891 0D 01 d'une superficie de 4562 m².	Arrêté préfectoral du 30/01/2012	30/01/2012
<b>PM2/6/3180</b>	DREAL PACA-Service Prévention des Risques	Servitude d'utilité publique sur une zone d'un kilomètre autour du site de la société PROTEC METAUX D'ARENC (PMA)	Servitude d'utilité publique sur une zone d'un kilomètre autour du site de la société PROTEC METAUX D'ARENC (PMA) situé 540 chemin de la Madrague-Ville à Marseille	Arrêté préfectoral du 2 septembre 2020	02/09/2020

---

### PM3 Servitudes résultant des plans de prévention des risques technologiques

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
<b>PM3/14/2737</b>	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPRT de la société ARKEMA France pour son usine de fabrication de produits chimiques et stockage associé, située dans le 11ème arrondissement	PPRT de la société ARKEMA France pour son usine de fabrication de produits chimiques et stockage associé, située dans le 11ème arrondissement	Arrêté préfectoral du 04 novembre 2013	04/11/2013

Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol

---

**PT1** Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
<b>PT1/90/2667</b>	USID Marseille	Ouvrage du Pharo n° 013006002	Ouvrage du Pharo n° 013006002	Décret du 23/04/1987	23/04/1987
<b>PT1/94/2953</b>	SGAMI-SUD	MARSEILLE-6E/PREF 0130140001	MARSEILLE-6E/PREF 0130140001		10/03/1961
<b>PT1/94/2954</b>	SGAMI-SUD	MARSEILLE-6E/NOTRE DAME	MARSEILLE-6E/NOTRE DAME		10/03/1961
<b>PT1/94/2955</b>	SGAMI-SUD	SIMIANE- COLLONGUE/GRANDE ETOILE 0130140193	SIMIANE-COLLONGUE/GRANDE ETOILE 0130140193		28/06/1961
<b>PT1/95/2957</b>	France Telecom	SIMIANE- COLLONGUE/GRANDE ETOILE 0130220001	SIMIANE-COLLONGUE/GRANDE ETOILE 0130220001		28/06/1961

Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol

**PT1/93/2962** DGAC Centre MARIIGNANE/MARSEILLE AERODROME 0130240002 Centre MARIIGNANE/MARSEILLE AERODROME 0130240002 29/07/1982

**PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
<b>PT2/100/2668</b>	USID LYON	Ouvrage du Pharo - n° 013 006 0002	Ouvrage du Pharo - n° 013 006 0002	Décret du 30/05/1961 modifié le 23/12/1991	23/12/1991
<b>PT2/7/2738</b>	USID ISTRES	Faisceau hertzien du centre radioélectrique Istres aérodrome le Tubé n°013 057 00 01 au centre radioélectrique Plan d'Aups Sainte Baume n°083 057 00 04	Faisceau hertzien du centre radioélectrique Istres aérodrome le Tubé n°013 057 00 01 au centre radioélectrique Plan d'Aups Sainte Baume n°083 057 00 04	Décret obstacles du 09 septembre 2013	09/09/2013
<b>PT2/93/2987</b>	DGAC	Faisceau hertzien Marseille - Vitrolles	Faisceau hertzien Marseille - Vitrolles	Décret du 16/02/2018	16/02/2018

**Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol**

<b>PT2/7/3185</b>	USID ISTRES	Faisceau du centre d'émission de Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers la station du sémaphore post microphonique de la Couronne	Faisceau du centre d'émission de Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers la station du sémaphore post microphonique de la Couronne	Décret du 24 août 2005	24/08/2005
<b>PT2/7/3221</b>	USID ISTRES	FH du centre radioélectrique Base aérienne 125 Istres au relais hertzien de Plan d'Aups Sainte-Baume	FH du centre radioélectrique Base aérienne 125 Istres au relais hertzien de Plan d'Aups Sainte-Baume PT2 130 047 10		09/09/2013

---

**PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.**

**Code des postes et des communications électroniques, articles L48, L54 à L56.1, L57 à L62.1**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
<b>PT3/5/2156</b>	Orange	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol

---

**T1**      **Servitudes relatives aux chemins de fer.**

**Article L2231-3 du Code des Transports**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
<b>T1/20/449</b>	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne à Grande Vitesse (TGV)	Ligne à Grande Vitesse (TGV)		18/03/1991
<b>T1/20/758</b>	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Lyon - Marseille	Ligne Lyon - Marseille		
<b>T1/20/759</b>	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Grenoble - Marseille	Ligne Grenoble - Marseille		
<b>T1/20/762</b>	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Marseille - Vintimille	Ligne Marseille - Vintimille		
<b>T1/20/763</b>	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Miramas - L'Estaque	Ligne Miramas - L'Estaque		

Servitudes d'Utilité Publique  
affectant l'utilisation du sol

---

**T4 Servitudes aéronautiques de balisage des aérodromes civils et militaires.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
<b>T4/7/3186</b>	USID ISTRES	Création d'une hélistation dans l'enceinte de l'hôpital d'instruction des Armées (HIA) de Lavéran à Marseille	Création d'une hélistation dans l'enceinte de l'hôpital d'instruction des Armées (HIA) de Lavéran à Marseille	Arrêté préfectoral du 30 novembre 2017	30/11/2017

---

**T5 Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.**

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
<b>T5/93/9</b>	DGAC	Aérodrome de Marseille-Provence	Aérodrome de Marseille-Provence.	Arrêté Interministériel du 22 juillet 1971, modifié par l'arrêté du 5 mars 1998	24/08/1989